

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 23 janvier 2023

Date de convocation : 9 janvier 2023	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 janvier 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-02**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –  
Programme A du FACÉ 2021 (2<sup>ème</sup> tranche, programme ER 2022)**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Christophe BERTAUD, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2021 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2021, le Comité, réuni le 13 avril 2021, a voté un montant de travaux de 2 550 625 euros (HT), montant ramené à 1 967 222,21 euros (HT) par le Comité, le 4 avril 2022.

Le 30 juin 2022, le Bureau avait affecté un montant de 531 500 euros (HT) à une première tranche constituée de 23 opérations dans le programme ER 2021.

Par ailleurs, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2022 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme A du FACÉ 2021 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2021, dans la limite de 1 500 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par la dotation 2021 du sous-programme A du FACÉ, soit 612 100 euros (HT) à une deuxième tranche composée des 25 opérations suivantes dans le programme ER 2022 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER020-1005	Arthenac	Chez Bonenfant	11 400
ER023-1005	Aujac	Chez le Bois	10 900
ER065-1015	Breuil-Magné	Route de Loire-les-Marais	6 200
ER075-1006	Cabariot	L'Huilerie	45 700
ER075-1007	Cabariot	Rue des Gabares	96 500
ER098-1007	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Saint Denis	20 100
ER100-1008	Chérac	Route des Deux-Chênes	3 500
ER110-1018	Clérac	La Gare	10 500
ER114-1008	Coivert	Chemin du Bas de Turgeau	9 700
ER119-1019	Corme-Ecluse	La Naulerie	24 100
ER129-1001	Courpignac	Bel Air du Maine	20 600
ER129-1002	Courpignac	Maine au Duc	18 200
ER129-1009	Courpignac	Air Blanc	34 200
ER145-1006	Echebrune	Rue de la Mairie	40 100
ER152-1009	Epargnes	Rue de la Petite Gorce	51 600
ER158-1021	Ferrières	Rue de la Juillerie	6 900
ER172-1037	Gémozac	Fief Neuf	14 100
ER235-1004	Migron	Route de Chez Viaud	12 800
ER236-1018	Mirambeau	Bellevue	13 200
ER270-1002	Ozillac	La Forêt	19 100
ER277-1005	Essouvert	Puymoreau (T1)	52 800
ER277-1006	Essouvert	Puymoreau (T2)	80 500
ER287-1007	Pouillac	Bourg	1 300
ER330-1005	Ste-Gemme	Poste "le Treuil Bonnin"	3 800
ER349-1014	St-Jean-de-Liversay	Les Sources	4 300
<b>Total</b>			<b>612 100</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*